



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Deportes, internes et résistants

Question écrite n° 38446

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le fait que les patriotes résistants à l'occupation ont subi une évidente spoliation de tous leurs biens. Or, l'indemnisation de la perte des biens mobiliers n'est toujours pas réglée depuis la fin de la guerre en l'absence de signature d'un traité de paix. Il souhaiterait qu'il lui indique, par conséquent, s'il ne serait pas possible d'allouer aux intéressés des avances sur cette indemnisation, ce qui serait d'autant plus justifié qu'en l'état actuel des choses la signature d'un traité de paix reste pour le moins aléatoire.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38446

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1328